



Nettoyage info

CNT-Solidarité Ouvrière 13

Septembre 2013

Regroupons-nous au sein du syndicat CNT-Solidarité Ouvrière pour imposer le respect de nos droits et de notre dignité.

Grille des salaires applicables le 1er février 2013

FILIERE D'EXPLOITATION				
	Niveau	Echelon	Taux horaire A*	Taux horaire B**
Agent de service	AS	1	9,61	9,76
		2	9,65	9,81
		3	9,70	9,87
Agent qualifié de service	AQS	1	9,75	9,92
		2	9,83	10,02
		3	9,93	10,11
Agent très qualifié de service	ATQS	1	10,12	10,30
		2	10,69	10,87
		3	11,49	11,73
	Niveau	Echelon	Taux horaire	
Chef d'équipe	CE	1	11,08	
		2	11,73	
		3	11,85	
	Niveau	Echelon	Taux horaire	
Agent de maîtrise	MP	MP1	11,89	
		MP2	12,58	
		MP3	13,96	
		MP4	15,57	
		MP5	16,82	

Majoration travail de nuit :

- travaux réguliers : 20 % (si ancienneté avant le 1/1/1995 : 50%)
- travaux occasionnels : 100 %
- prime de panier : 2 MG par nuit de 6h30

Travail du dimanche :

- travaux d'entretien régulier : 20 %
- travaux occasionnels : 100 %

Travail des jours fériés :

- travaux réguliers : 50 %
- travaux occasionnels : 100 %

Prime d'expérience :

- Après 4 ans : 2% ;
- Après 6 ans : 3% ;
- Après 8 ans : 4% ;
- Après 10 ans : 5% ;
- Après 15 ans au 1^{er} Janvier 2012 : 5,5% ;
- Après 20 ans au 1^{er} Janvier 2013 : 6%.

* A : Propreté ou prestations associées

** B : Propreté et prestations associées (sous réserve d'exercice continu pendant 3 mois hors cas de remplacement).

**Pour nous contacter : contact13@cnt-so.org
www.cnt-so.org/13**

CNT-Solidarité Ouvrière 13, 12 rue de l'Evêché, 13002 Marseille